

CE CINQUANTENAIRE

On ne relit pas, sans quelque mélancolie souveraine, les récits de la première fête de la confédération. A Montréal, où les passions hostiles s'étaient le plus échauffées, ce ne fut, toute cette journée du premier juillet 1867, que bruit de canon, parades militaires, fêtes joyeuses dans les parcs et sur les places publiques. Le maire de la ville, dans une proclamation au peuple, le félicitait d'un événement qui, "on peut le dire, nous *élevait* au-dessus de la condition dépendante de colonie et nous *faisait* prendre une place parmi les nations." Le soir, un mortier lança toute une série de bombes artificielles; le numéro 7e fit voir en feux colorés deux mains tendues pour une cordiale étreinte, avec en dessous cette devise: "Vive la confédération!"

L'enthousiasme avait monté presque toutes les têtes. Tant de voix graves s'étaient fait entendre pour célébrer la nouvelle hégire. Nos législateurs prenaient figures de sauveurs et paraissaient avoir dénoué l'une de nos plus graves crises politiques. Il y avait bien dix ans que le Haut-Canada, impuissant à dominer le Bas, parlait d'annexion aux États-Unis et que le fanatisme incendiaire de George Brown et de ses clear-grits mettait en péril la paix nationale. Les hommes de 1867 n'étaient pas éloignés de croire "qu'une constitution est un ouvrage d'esprit comme une ode et une tragédie" et qu'on peut, selon le mot de Joseph de Maistre, "constituer les nations avec de l'encre." En toute vérité, cependant, devant les perspectives de

l'œuvre à réaliser, les Pères de la confédération s'étaient grandis jusqu'à la taille des hommes d'État. Dégagée des étroitesse du provincialisme, l'idée de patrie s'était amplifiée aux yeux de tous; nos délégués à Londres, reprenant les fières attitudes des hommes de 1862, faisaient reconnaître par des textes solennels notre autonomie parfaite. Et seules, de pures convenances diplomatiques empêchèrent la nouvelle fédération de s'appeler officiellement le *royaume du Canada*.

La même largeur d'esprit présida au règlement des affaires intérieures. Les formules de la liberté ne cessèrent de progresser à travers les débats et les élaborations de l'Acte fédéral. La conférence de Québec n'avait décrété que l'emploi facultatif du français aux parlements d'Ottawa et de Québec et devant les cours fédérales et celles de notre province; les rédactions postérieures ajoutèrent graduellement l'usage obligatoire du français dans les archives et les procès-verbaux des assemblées. La liberté scolaire suivit la même progression ascendante. Le législateur multiplia les précautions et les garanties. Le premier texte de 1864 n'accordait leurs droits et leurs privilèges scolaires qu'aux minorités des deux Canadas; ces garanties furent étendues aux minorités de toutes les provinces. Pour ménager un recours aux minorités lésées, nos ministres, de concert avec Londres, créèrent le droit d'appel au gouverneur-général en conseil et la juridiction remédiate du parlement fédéral. Bien plus, le législateur impérial, dans un commentaire solennel de l'article 93 de la nouvelle constitution, tint à en accentuer l'intention hautement libérale et lord Carnarvon s'écriait à la chambre des lords: "Le but de l'article est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits et privilèges et la même protection

dont pourrait jouir la minorité religieuse d'une autre province".

Il faut ajouter que les hommes de la majorité anglo-saxonne en notre pays s'étaient inclinés sans marchandage devant le principe des nationalités. "Ce sentiment de nationalité, disait Alexander MacKenzie au parlement de 1865, est tellement fort dans tous les pays que des tentatives de l'anéantir n'ont, comme en Autriche, rencontré que l'échec le plus complet; mais je crois qu'il est bon d'insérer dans la constitution une clause préventive qui enlève à tous les partis et à toutes les nationalités indistinctement le pouvoir de commettre des actes arbitraires ou injustes." Le farouche George Brown ne se montrait pas moins conciliant: "Que nous demandions une réforme parlementaire pour le Canada seul ou une union avec les provinces maritimes, disait-il, il faut consulter les vues des Franco-Canadiens aussi bien que les nôtres."

L'optimisme devint donc général et sans bornes. Faut-il citer la formule où s'est exprimé celui de Cartier? "Est-il possible, s'écriait le chef canadien-français, que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux puissent se rendre coupables d'actes arbitraires à l'égard des minorités? Quelle serait la conséquence, en supposant qu'un des gouvernements provinciaux le tentât? Des mesures de ce genre seraient à coup sûr répudiées par la masse du peuple." La confiance des députés s'enveloppe apparemment de formules encore plus excessives: "J'ai foi dans la conscience du parlement fédéral, répond M. Beau-bien aux inquiétudes de M. Joly. Nous ne devons pas supposer de mauvaises intentions aux hommes, mais plutôt supposer qu'ils nous traiteront comme ils désirent être traités eux-mêmes, avec justice et selon leur conscience."

A tout prendre, la nature seule du pacte nouveau pouvait justifier d'aussi ardent&es esp&erances. Nous assistions au groupement d'unit&es ethniques ou politiques d&esireuses de se procurer une protection plus efficace contre l'agression &trang&ere et d'accro&itre leurs progr&es & chacune par une communaut&e plus &troite d'efforts. Mais l'autonomie des unit&es reste & la base de cette union f&ederative. C'est l&e, en effet, et nous y appuyons, l'un des principes essentiels de ces sortes de groupements, principe fondamental et souverain qui doit pr&evaloir bien au-dessus des textes et des d&efinitions constitutionnelles. Si leurs &lements d'individualit&e nationale sont assur&ement le patrimoine que les parties contractantes entendent prot&eger avant toutes choses contre l'ennemi du dehors, & tout le moins ont-elles le droit de voir respecter ce patrimoine d'abord par les co-signataires du pacte. Que dis-je? En retour de la contribution qu'elle fournit & la d&efense commune, chaque partie n'a-t-elle pas un droit absolu et sacr&e & se voir prot&eg&ee et d&efendue elle-m&eme par toutes les unit&es de l'alliance? Et pour en revenir au Canada de 1867, pouvait-il entrer dans l'esprit du contractant qui repoussait la fusion ethnique et l'union l&egislativ&e, de sacrifier jamais au caprice ou & la brutalit&e du plus fort, l'un des &lements essentiels de sa vie? Si grande au contraire fut la confiance du Canada fran&ais qu'avec la constitution nouvelle, tout p&eril int&erieur lui parut supprim&e. Il faut lire & ce sujet l'article de *La Minerve* du 2 juillet de cette ann&ee-l&e. *La Minerve* est alors le porte-voix le plus autoris&e du gouvernement dans notre province, et tout l'article du journal conservateur s'emploie & d&emontrer que n'ayant plus rien & redouter des empi&etements de l'Angleterre, nous n'avons plus gu&ere d'ennemis que nos voisins, les Am&ericains. Et le journal conclut: "Canadiens, rallions-

nous tous autour du nouveau drapeau. Notre constitution assure la paix et l'harmonie. Tous les droits seront respectés; toutes les races seront traitées sur le même pied; et tous, Canadiens-français, Anglais, Écossais, Irlandais, membres unis de la même famille, nous formerons un État puissant, capable de lutter contre les influences indues de voisins forts auxquels nous pourrions dire: "Et ego fœderatus recedam a te".

Hélas ! que diraient les Pères de la Confédération, si, pour un moment, ils réapparaissaient dans notre arène politique ? Moins de cinquante ans ont suffi à leurs héritiers pour saboter le grand ouvrage. L'œuvre de destruction est presque achevée, et nous allons léguer à l'histoire l'un des exemples les plus saisissants des lamentables banqueroutes qui peuvent attendre les unions fédératives. En vérité, nos politiques n'ont rien épargné cette fois pour faire la preuve concluante. Il eût fallu à la tête de notre pays, et sans intérim, des hommes de premier plan pour continuer l'œuvre commencée. Les successeurs des Pères eussent dû se souvenir de la précarité de ces constitutions artificielles rédigées en quelques jours et par des hommes. "Une assemblée quelconque d'hommes, a écrit Joseph de Maistre, ne peut constituer une nation. Une entreprise de ce genre doit même obtenir une place parmi les actes de folie les plus mémorables." En tout cas les gouvernants du Canada avaient les enseignements de l'histoire qui leur signalaient la faiblesse congénitale de la fédération politique de ce pays. Il fallait parer au plus tôt au vice originel du pouvoir central si impuissant toujours à rallier aux fins communes les unités divergentes et à maintenir le respect des droits mutuels. Contre toutes les forces séparatistes il fallait s'efforcer de créer rapidement un esprit canadien, une âme nationale. Cette âme ne pourrait être le résultat

du progrès matériel, si prodigieux soit-il, parce que l'âme d'une nation est faite avant tout du partage des mêmes sentiments et des mêmes idéaux. "Ce qui achève de vivifier l'idée de patrie, a dit Brunetière, c'est le groupement de quelques millions d'hommes autour de deux ou trois idées maîtresses concues et obéies comme la règle intérieure de leurs résolutions." Il fallait donc développer un patriotisme bien rationnel, bien autochtone, tenir compte de ce fait d'élémentaire psychologie que l'homme ne s'attache bien qu'au sol où il est né, au sol que le labeur vient confondre avec sa personnalité; il fallait, pour rendre le pays plus cher, le faire plus grand toujours, plus protecteur de liberté, et surtout plus autonome, plus la propriété de chacun. L'amour de la patrie, qu'est-ce en effet, en quelques-uns de ses éléments constitutifs, si ce n'est l'amour de la propriété agrandie ?

Enfin, pour conserver et fortifier la cohésion des parties associées, il fallait maintenir très haut, très intégral, le respect du droit. En raison de l'abdication habituelle du pouvoir central au moment des conflits, la force et la majesté du droit deviennent le suprême, sinon l'unique ciment moral des unions fédératives. Et qui ne voit que ce respect du droit, bien loin d'être commandé et restreint par le texte des statuts, doit aller bien au-delà des formules puisqu'il importe de ne pas donner prise à la voracité du plus fort et de sauvegarder avant tout l'esprit du pacte, les principes d'autonomie qui ont fait la base de l'entente ?

Les hommes d'État canadiens ont-ils eu l'intelligence de cette situation, et la grande politique, chez nous, a-t-elle ignoré les intérimis ? Chacun a pu lire l'autre jour le message du premier ministre au peuple du Canada, à l'occasion de ce cinquantenaire. On y exalte les développements matériels du pays depuis cinquante ans. On s'est bien gardé,

par exemple, de célébrer sur le même ton les progrès de l'âme commune et de l'unité nationale. Le ministre eût été bien empêché de dire au juste ce qui n'a pas été fait, depuis ce demi-siècle, contre l'âme du pays et l'unité de la nation canadienne. Au lieu de rapprocher les uns des autres les plus vieux habitants du Canada et de fortifier par eux l'âme nationale, nos chefs d'État ont jugé plus pratique de laisser envahir la maison par des hordes d'étrangers. Ils ont ouvert le pays à une vague d'immigration en disproportion absolue avec notre pouvoir d'assimilation. Les portes se sont ouvertes de préférence aux Américains et aux Anglais des îles britanniques, les deux classes d'immigrants les plus propres à ruiner le patriotisme canadien; les premiers, trop proches du Canada, changent de pays sans changer d'allégeance et, par cette proximité même, deviennent les agents les plus actifs de la pénétration américaine; les seconds, toujours hypnotisés par la métropole, ne peuvent que mettre en péril les progrès de notre autonomie en subordonnant leur pays d'adoption à leur pays d'origine.

Ces immigrants du reste tombaient parmi nous, au moment même où, par une rupture violente et insensée avec notre tradition politique, on portait un coup mortel à l'esprit national. Au lieu d'en développer le pouvoir d'assimilation en gardant à la patrie son individualité et en la poussant vers ses destinées naturelles, nos politiciens, depuis vingt ans, ont travaillé sans relâche à déprimer l'âme nationale en transposant à Londres le point d'appui de notre patriotisme et en faisant du Canada un État-serf de l'empire britannique.

Pendant ce temps-là la paix intérieure du pays se portait encore plus mal. Au spectacle de cette poignée de main que projetait dans le ciel le mortier de 1867, qui

eût pu prévoir alors que l'une de ces mains se tendait pour broyer l'autre? Et cependant, cinq ans à peine après le serment d'alliance des deux races, la plus forte commençait déjà de trahir la plus faible. En 1872 c'étaient les droits scolaires des catholiques et des Acadiens des provinces maritimes qu'on battait en brèche. De là l'attaque se portait dans les nouveaux territoires de l'ouest, dans le Manitoba, dans le Kewatin, puis dans l'Ontario, avec la méthode et la brutalité que l'on sait. Aujourd'hui, au moment même où l'on fête le cinquantenaire de la confédération et où les discours officiels parlent hypocritement de paix et d'unité nationale, toutes les minorités françaises se tiennent dans l'attitude défensive et doivent se battre non pas seulement pour l'un ou l'autre de leurs droits, mais pour le droit suprême de l'existence.

Et ces choses se passent sous l'œil impassible de notre gouvernement central qui a démontré sans cesse une parfaite inintelligence de son devoir. En quelle heure de crise l'a-t-on vu tenter quelque chose d'effectif pour défendre les minorités et maintenir intacte l'une des bases du pacte de 1867? Si les agressions furent toujours le fait d'une poignée de fanatiques et d'une turbulence bien au-dessus de leur force réelle, ces perturbateurs n'ont-ils point trouvé des complices dans la faiblesse et le manque de courage des hommes d'Ottawa? A défaut des textes constitutionnels, le sens politique eût dû avertir ces hommes de ne jamais laisser entamer le droit des minorités. Comment en effet le suprême pouvoir peut-il nous convier encore à respecter les engagements d'autrefois quand lui-même laisse se perpétuer contre nous un régime de violation de tous les droits et de tous les serments et que ces violations accomplies par un allié, prennent le caractère de la plus abjecte trahison? Et pour qui nous prend-on enfin si l'on

croit que nous allons prolonger plus longtemps cette alliance de dupes où notre race n'a plus qu'à choisir entre la séparation et l'abdication? Ah! comment aimer son pays et ne pas éprouver un mouvement de douleur et de colère devant toutes les bévues de ces petits hommes qui ont ruiné une grande espérance!

Mais nous, de la minorité française, pouvons-nous nous absoudre de toute responsabilité dans l'avortement de cette œuvre politique? Certes, nous sommes demeurés les mieux enracinés au sol et les plus actifs tenants du patriotisme canadien. Et cependant, en ces derniers temps, n'avons-nous pas donné, nous aussi, et avec le zèle des néophytes, dans la lubie impérialiste? Si le respect du droit est mort en notre pays, n'en sommes-nous pas quelque peu coupables? Nous avons scrupuleusement respecté le droit des autres. Avons-nous déployé assez d'énergie à défendre le nôtre? Pendant tout ce demi-siècle, n'avons-nous pas manifesté une ignorance phénoménale de la psychologie ethnique? Les Français qui, depuis la guerre, ont à débattre certains intérêts avec le peuple du "bluff," ont pris moins de temps que nous, semble-t-il, à se démêler en la psychologie de l'Anglo-Saxon. Le politique très avisé qui, dans la chronique du *Correspondant*, signe *Interim*, rappelait à ses compatriotes l'autre jour comme avec l'Anglais il importe de "jouer jeu serré". Et il continuait: "Ce n'est pas pour rien qu'il a inventé le "bluff". Bien mieux, si vous ne vous défendez pas vaillamment, courageusement, au besoin rageusement, il vous méprisera tout net et sans appel, comme un boxeur qui trouve son adversaire vraiment trop inférieur. Et le mépris de l'Anglais est insondable; on s'y noie sans recours". (*Le Correspondant*, 10 mars 1917, p. 957).

Nos dirigeants à nous n'ont jamais paru se rendre compte des attitudes qui s'imposent à une minorité. Devant les dénis de justice, ils se sont constamment employés à réprimer nos sursauts de conscience quand il fallait suppléer à notre faiblesse par le culte d'une intransigeante dignité. Au lieu de nous signaler les atteintes faites à notre droit pour ce qu'elles sont en réalité, des actes d'insigne trahison, on nous les a représentés trop souvent comme un empiètement presque légitime de la force, comme une concession nécessaire au fanatisme. Obligés de défendre nos positions contre un peuple de morale protestante — autant vaut dire de morale allemande — nous avons passé notre temps à nous gargariser avec les grands mots vides de générosité et de fair-play britanniques, quand il eût fallu songer toujours à la résistance et en parler sans cesse. Avec de pareilles méthodes de combat faut-il nous étonner que nous ayons récolté le mépris et qu'au lieu d'assouvir la faim du fanatisme nous n'ayons fait qu'en aiguïser les appétits ?

Aujourd'hui le mal est profond, incurable, et la situation nous apparaît sans issue. Est-il encore possible vraiment de réparer l'erreur d'un demi-siècle et de parer à la catastrophe prochaine ? Il faudrait attendre des hommes d'État canadiens qu'ils rompent sans retard avec une politique néfaste et qu'ils ramènent notre pays dans l'orbite de ses destinées naturelles. Pour notre part, nous aurions à reconquérir le respect de l'autre race ; par notre courage et notre dignité, nous aurions à restaurer au Canada les notions de droit et de justice. Mais hélas ! ne paraissions-nous pas irrémédiablement emportés vers je ne sais quel destin fatal ? Les étroites et fanatiques théories de l'impérialisme éloignent de plus en plus nos gouvernants de l'intelligence du problème canadien. Quant à nous, avec notre fierté

déprimée, après la trahison de plus en plus manifeste de nos hautes classes dirigeantes, obligés de nous replier sur l'unique réserve de notre jeunesse et de nos classes pauvres, race décapitée, acculée à tout l'inconnu de demain et presque à la menace d'un *Sonderbund*, nous sentons trembler entre nos doigts le flambeau de nos destinées, et la grande force surhumaine nous fait ployer les genoux et joindre les mains.

LIONEL GROULX, ptr.

L'Action française

*publiera, en août prochain,
un article de*

M. LÉON LORRAIN

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Les principes de la Confédération

Soyons actuels. Et puisque ce mois-ci ramène le cinquantenaire de la Confédération, voyons comment, dans les petits détails de "la vie courante," nos gouvernants en appliquent les principes.

La langue française est l'une des deux langues officielles du pays. Certains ministères en contact quotidien avec le peuple, tels ceux des Postes et des Douanes, devraient s'en servir constamment. Or, qu'en est-il réellement ?

Douanes et Postes

J'ouvre l'index téléphonique de Montréal, édition de mars 1917. Je cherche le mot: *Douane*. Je me heurte d'un côté à *Dostert*, de l'autre à *Doucet*. Entre les deux, rien, absolument rien. Ancien élève d'écoles bilingues, je me rappelle le mot anglais: *Custom House*. J'y vais. Et de fait je trouve, sous ce titre, une longue liste — dix-sept noms exactement — depuis *Collector's Office* jusqu'à *Drawback Claims*. Brèche importante à nos droits et dont est responsable le ministère. Il n'aurait eu en effet qu'à le demander et les noms français, comme les noms anglais, des divers départements auraient été inscrits.

Je cherche maintenant: *Bureau de poste*. Aussi introuvable que *Douane*. Par contre *Post Office* s'étale, dans toute sa morgue satisfaite, suivi de trente-six acolytes, tous habillés comme lui à l'anglaise: *Postal station A... Mail Transfer Agents... Rly. Mail Service, etc., etc.* Ce procédé unilingue, le gouvernement l'a aussi adopté dans l'almanach des adresses de Montréal.

Quelques détails

Ainsi annoncés pour les citoyens de langue anglaise seulement, les bureaux de poste et de douane montréalais accueillent-ils au moins dans leur langue les Canadiens-français qui s'y présentent ? Le même injuste ostracisme — je me hâte de l'écrire — ne s'y rencontre pas. On trouve à ces différents bureaux des fonctionnaires, des affiches, des documents bilingues. La langue

française toutefois n'y est pas encore traitée à l'égal de la langue anglaise. Il semble qu'on tienne à prouver d'une manière ou d'une autre que celle-ci a des droits supérieurs.

Prenons, par exemple, les cartes postales envoyées par la douane à l'arrivée d'un colis. Il en existe rédigées en français. Mais quelle peine pour les obtenir ! Huit fois sur dix, on vous en adressera une en anglais bien que vous portiez un nom où n'entre pas une syllabe saxonne. Autre cas. Le bulletin à remplir pour obtenir un mandat de poste est bilingue, mais il a comme en-tête un titre unique: *For distribution to the public*. Et les affiches. Elles sont ordinairement, il est vrai, dans les deux langues; pourquoi cependant à l'hôtel principal, rue Saint-Jacques, au-dessus de la porte de la pièce où on réclame les colis venant d'Angleterre, cette seule indication: *Parcel Post, G. B.*, et un peu plus loin, au guichet où se livrent les autres colis, ces seuls mots que nous avons déjà signalés: *Way in. Way out ?*

Sortirons-nous de Montréal pour aller au cœur même du ministère, à Ottawa ? *La Gazette du Travail* y est imprimée dans les deux langues. Toutefois, comme si on voulait se reprendre et détruire un peu l'effet de cet acte, l'enveloppe qui vous l'apporte chaque mois ne contient que des inscriptions anglaises: *On His Majesty's Service. Department of Labour — June 1918* (date de l'expiration de l'abonnement). C'est le même système que pour les cartes du service national. On tient, semble-t-il, à faire pénétrer dans les cerveaux cette idée que la langue de l'administration du pays, la langue du gouvernement, la seule langue officielle, c'est la langue anglaise.

Timbres et monnaie Mais l'injustice éclate davantage et se fait plus nuisible encore dans le domaine des timbres et de la monnaie. Ici aucune trace de bilinguisme. Tant sur les petits carrés de papier à l'effigie du roi que sur les pièces de cuivre ou d'argent, rien que des caractères anglais. Des protestations ont eu lieu quand le timbre de guerre a fait son apparition. Qu'avons-nous obtenu ? Des promesses, de vaines promesses. Une fois de plus on nous a leurrés. Je pourrais citer à ce propos la lettre d'un ministre canadien-français affirmant que justice nous serait rendue. Nous attendons encore l'acte réparateur. Et pendant ce temps nos sous, nos timbres surtout, promènent leur face unilingue à l'étranger et proclament à tout venant que le Canada est un pays uniquement anglais. Étonnons-nous après cela que les industriels français envoient à nos marchands des

catalogues anglais et que la Chambre de commerce de Paris adresse à la Chambre de commerce de Montréal des documents écrits originairement en français, mais qu'elle a pris la peine de faire traduire en anglais... Le rouge nous en est monté au front, mais ne sommes-nous pas en partie responsables de ce traitement? Si nous harcelions davantage le gouvernement, si nous profitons de chaque bonne occasion pour revendiquer courageusement nos droits, si nous encourageons ceux qui les défendent, notre langue serait-elle ainsi ostracisée?

Deux faits

L'acte de M. Massé, exigeant à Windsor un passeport rédigé en français et se laissant jeter en prison plutôt que de céder, est un geste qui fortifie une cause et relève une race. Combien parmi nous auraient osé le faire? Combien, même après cet exemple, le feront si l'occasion se présente?

La jeunesse est plus brave. Témoins, entre plusieurs, les collégiens de Rigaud qui soutinrent si énergiquement et si victorieusement, l'an dernier, leur droit d'être interpellés en français par un des fonctionnaires du Grand-Tronc. Cet acte, un prêtre patriote, le curé de Sainte-Anne de Bellevue, a voulu le commémorer. Et il vient d'offrir une médaille à être tirée au sort par les jeunes chevaliers. Ce second geste est digne du premier. Nous sommes heureux de le consigner ici et d'offrir à l'abbé Perron l'hommage de notre admiration. Les peux qui combattent dans la plaine ont besoin d'encouragements. Ils les attendent surtout de ceux que leur âge ou leurs fonctions empêchent de prendre une part active à la mêlée. Aidons donc au moins de notre appui moral, matériel aussi si c'est nécessaire, les braves qui s'exposent aux coups pour la défense de nos droits. Ainsi soutenus, ils réussiront à les faire reconnaître. Et malgré le mauvais vouloir de nos gouvernants, le pacte de la Confédération sera en partie respecté.

PIERRE HOMIER.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

"UN COMMIS FRANÇAIS, S'IL VOUS PLAÎT"

La meilleure ligne de conduite pour un Canadien-français est de faire ses achats chez un compatriote. Nous avons dans l'est de la ville d'excellents magasins de langue française. Préférons-les à ces grands

magasins anglais de l'ouest où l'on nous traite avec hauteur et mépris et où les commis de notre langue ne sont pas en nombre proportionnel à la clientèle française.

Le Canadien-français qui a des raisons sérieuses d'aller chez un marchand anglais doit toujours à la question "How can I serve you?" répondre: "Un commis français, s'il vous plaît."

Parmi les magasins anglais de l'ouest, la maison Goodwin's est certainement la plus sympathique aux Canadiens-français. Soixante-cinq pour cent des employés sont de nos concitoyens pour la raison jugée bonne que la clientèle française y est de soixante-cinq pour cent. Les affiches françaises y sont nombreuses et l'on s'y sent un peu chez soi.

Les grands magasins Goodwin's distribuent à leurs vendeuses de petites cartes bilingues remplies de bons conseils qu'elles doivent suivre vis-à-vis de la clientèle.

Voici ce qu'on peut y lire:

"If spoken to by a French customer and you do not know the language, say "Pardonnez-moi, un instant, s'il vous plaît," and immediately call a French speaking salesperson."

C'est là un conseil bien inspiré et suivi la plupart du temps. Une vendeuse de langue anglaise l'oublia dernièrement et se mêla de répondre brusquement qu'elle ne parlait pas le français à un de nos amis qui s'était adressé à elle dans cette langue.

Le client offensé écrivit au service des réclamations de la maison qui répondit aussitôt à sa plainte par la lettre suivante:

Montréal, le 7 juin 1917.

Monsieur X... ,
rue Saint-Denis,
Montréal.

Monsieur,

Nous avons reçu en son temps votre lettre se rapportant à l'impolitesse dont vous avez été l'objet à notre rayon de bijouterie. Nous avons fait une enquête au sujet de cette affaire et regrettons d'avoir à appuyer avec vous toute la justesse de votre remarque. A la suite d'observations que nous avons faites à l'employée incriminée, vous pouvez être assurée que semblable fait ne se présentera plus.

Nous désirons vous remercier d'avoir porté pareil fait à notre connaissance, vous certifiant que c'est absolument contraire à l'esprit de

nos magasins; la carte ci-jointe vous fixera d'ailleurs sur les recommandations que nous donnons à notre personnel.

Dans l'espoir que ceci vous donnera satisfaction, nous demeurons,

Vos dévoués,

GOODWIN'S LIMITED.

C'est là une preuve excellente de l'efficacité d'une réclamation faite à point. Félicitons cette personne de son patriotisme pratique et imitons-la si jamais nous nous trouvons dans de semblables circonstances. — ÉTIENNE BLANCHARD, P.S.S.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

UNE REVUE FRANCO-ONTARIENNE

Nous saluons avec joie l'apparition d'une nouvelle revue, le *Bulletin paroissial de Sudbury*. Le premier numéro dit clairement son esprit: "Je suis catholique et je parle français. Tous les mois je viendrai visiter les familles qui voudront me recevoir et je leur parlerai de mille choses qui intéressent la vie paroissiale. La vie paroissiale, c'est la vie catholique, c'est aussi pour beaucoup la vie nationale. Nos pères qui n'étaient que 60.000 quand nous passâmes à l'Angleterre se sont groupés autour de leur clocher, autour de leurs prêtres, et c'est là qu'ils ont réussi à vivre, à se multiplier, à rester catholiques et Français. Il en sera de même de nous. Plus nous aimerons nos paroisses, plus nous serons forts." Et un peu plus loin: "Je veux être l'ami de tous les catholiques, je veux être l'ami spécialement des catholiques français. Je suis la première publication du Nouvel-Ontario à parler leur langue, et j'en suis fier."

Dans le numéro suivant, celui de juin, la *fête nationale* fournit au *Bulletin* une nouvelle occasion de manifester ses tendances patriotiques. Il donne à nos compatriotes de sages conseils, leur dit pourquoi ils n'ont pas à rougir de leur langue, quelle sauvegarde elle constitue pour leur foi et comment ils la doivent défendre.

Nous félicitons vivement la nouvelle revue de cette attitude franche et salubre et nous faisons des vœux pour qu'elle prospère et exerce dans le Nouvel-Ontario une influence profonde.

THE CANADIAN MIRACLE

Tel est le titre d'un article paru dans le *Catholic Mind* de New-York où la situation de notre race et en particulier les droits de notre langue au Canada sont exposés aux lecteurs de langue anglaise d'une façon claire et précise.

La Ligue des Droits du français a fait faire une édition spéciale de cet article. Elle demande à ses amis de le pr pager. Le prix en est de 5 sous l'unité, 6 sous franco. Au cent, \$3, plus les frais d'expédition.

Adresser toutes les commandes au secrétariat de la Ligue, 98 Immeuble Dandurand, Montréal.

UN JUGEMENT DE FRANCE

Le chroniqueur politique du *Correspondant*, dont les lecteurs ont pu apprécier l'esprit juste et pondéré dans des questions où tant d'autres perdent la tête — ainsi l'intervention américaine et le problème irlandais — note le peu d'enthousiasme des Canadiens français pour la conscription. Et aussitôt il met ses compatriotes en garde contre des jugements trop rapides. Nous devons rechercher froidement, ajoute-t-il, quelles sont les causes de cette attitude, ce qui du moins a influé sur elle. Et il raconte qu'après avoir conservé, lors de la révolte des États-Unis, le Canada à l'Angleterre, les Canadiens français maintenant en minorité se voient privés, en différentes provinces, "de tous les droits précédemment garantis." Il se défend d'ailleurs de tout commentaire et ne veut que signaler un fait au grand public qui semble l'ignorer. Qui ne souhaiterait que tous les chroniqueurs des journaux et revues de France fussent, dans leurs appréciations, surtout lorsqu'ils parlent de pays lointains, aussi sages et aussi droits! — P. H.

L'Action française

publiera, en août, un article de

M. J.-N. CABANA

sur la situation économique
des Canadiens-français.

PETITES NOTES

Nous sommes contraints de remettre à notre prochaine livraison plusieurs pages de matière préparée pour celle-ci, entre autres, une étude de M. l'abbé Groulx sur le dernier livre de Laure Conan. Notre format est décidément trop exigu.

Avis aux mécènes qui désirent que grandisse l'*Action française*. Ce sont les fonds qui manquent le plus.

* * *

Ceux de nos amis qui possèdent le premier numéro de la revue et qui ne désirent point le garder nous rendraient grand service en nous le retournant. Bien que ce numéro ait été tiré à quatre mille, nous sommes à la veille d'en manquer.

* * *

Nous préparons tranquillement l'almanach de 1918. Une bonne partie de la matière est déjà composée.

L'almanach sera cette fois d'un caractère plus populaire que les précédents, sans rien perdre de ses notes essentielles.

Il se vendra, comme les années précédentes, 15 sous l'exemplaire, \$10 le cent, \$75 le mille, frais d'expédition en plus.

Nous avons déjà enregistré une commande d'un mille. Qui suivra cet exemple ?

* * *

Notre réunion commémorative du geste de La Fontaine déchirant l'article de l'Acte d'union qui proscrivait la langue française aura lieu le 13 septembre, soixante-quinzième anniversaire du fameux discours.

L'initiative a suscité déjà de fort sympathiques commentaires.

* * *

Nous tenons à la disposition de nos amis des carnets d'abonnement à la revue. C'est un excellent moyen de propagande.

Il suffit de réclamer ces carnets au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98, Immeuble Dandurand, Montréal.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LETTRE DE M. LANDRY À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'OTTAWA

La lettre suivante, remise de main à main à Mgr l'archevêque d'Ottawa, a été livrée à la publicité le 30 mai 1917:

Québec, le 19 mai 1917.

À Sa Grandeur

Mgr C. H. Gauthier,
Archevêque d'Ottawa,

Président du tribunal ecclésiastique de l'Ontario.

Monseigneur,

J'obéis aux dictées les plus impérieuses de ma conscience en élevant aujourd'hui la voix pour faire connaître à l'auguste assemblée dont vous présidez les délibérations, le dénouement fatal que prépare pour l'Église catholique dont vous êtes les pasteurs, la singulière attitude déjà prise dans le passé par les évêques de langue anglaise de l'Ontario et que ceux-ci semblent vouloir continuer vis-à-vis de cette province.

Les deux cent cinquante mille Canadiens-français, descendants des pionniers qui ont conquis ce sol à la colonisation, qui l'ont défriché, qui l'ont arrosé de leurs sueurs, qui en ont fait leur patrimoine et qui entendent y vivre, m'ont, un jour, choisi pour leur défenseur. J'ai donc le devoir de les défendre contre les attaques du pouvoir civil et contre les persécutions d'un groupe qui invoque la religion pour les assaillir et qui demande à la crosse et à la mitre une victoire que leur propre nombre et leur insignifiance ne pourraient obtenir.

Malheureusement les évêques de langue anglaise de la province de l'Ontario sont, en majorité, les instigateurs des persécutions dont souffrent les Canadiens-français de leurs diocèses respectifs et c'est un tri-

bunal constitué presque en totalité de ces mêmes personnages ecclésiastiques qui déciderait aujourd'hui du sort de toute une race et de la survivance de sa langue !

Or, les membres de l'épiscopat qui sont saisis de cette vitale question ne peuvent ignorer la compromettante déclaration que l'un d'eux a faite à leur réunion du 26 janvier dernier et que je reproduis textuellement du document que leur a remis l'évêque de London et portant sa signature.

Voici :

"The Most Reverend C. H. Gauthier, then (in 1910) Archbishop of Kingston, called a meeting of the Bishops of the Ecclesiastical provinces of Kingston and Toronto at Kingston, on August 15th, 1910. His Grace, who presided over the meeting, introduced the question of the danger that threatened our schools. The matter was thoroughly discussed and the following resolution was unanimously adopted:

"That we are alarmed for the future of our Catholic educational system in Ontario, because of the agitation that culminated in the French-Canadian Congress in Ottawa in January 1910; and that the Right Reverend the Bishop of London be delegated from this meeting to interview Sir James Whitney, Prime Minister of Ontario, and represent to him our entire opposition to the educational "Demands" of said Congress."

"This resolution was signed "C. H. Gauthier, Archbishop of Kingston" and was presented by me to Sir James Whitney on August 16th, 1910. Acting under the instruction of my colleagues, I sent a written report of my interview with Sir James Whitney to His Grace, Most Reverend C. H. Gauthier, and in acknowledgment I received the following letter:

"Archbishop Palace, Kingston.

"August 20th, 1910.

"My dear Lord,

"I am more than pleased with the result of your interview with the Premier. *Deo gratias. Bene fecisti. Prospere procede et regna.* "I have had your letter typewritten and a copy sent to each of the "Bishops of the two ecclesiastical provinces. . .

"Thanking you in my own name and in the name of the Bishops for
"the good work you have done for us.

"Always yours affectionately in Dno.

"(Signed) † C. H. GAUTHIER,

"Archbishop of Kingston."

"It may not be a miss to point out here that I have borne for six
"years the burden of misrepresentation and abuse that has been placed
"upon me without disclosing the fact that my colleagues were offi-
"cially and equally with myself in opposition to the preposterous
"demands of *L'Association Canadienne-française d'Éducation de l'On-
"tario*.

"(Signed) † M. F. FALLON,

"Bishop of London."

Les événements relatés dans cette lettre étonnante de Mgr Fallon se passaient dans le mois d'août 1910. Trois mois plus tôt, c'est-à-dire le 22 du mois de mai de la même année, Mgr Fallon déclarait à l'honorable W. J. Hanna, membre dans le cabinet Whitney, qu'"il (Mgr Fallon) voulait faire prendre au gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Église dans la province; les évêques s'étaient réunis récemment et avaient formulé des résolutions et bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues." (Voir lettre de W. J. Hanna à l'honorable Dr R. A. Pyne, ministre de l'Éducation, en date du 25 mai 1910, et produite comme exhibit).

Il y eut donc, d'après Mgr Fallon, deux réunions d'évêques, une avant le 23 mai, l'autre le 15 août 1910, et deux rencontres avouées de l'évêque de London avec le gouvernement, l'une le 22 mai avec M. Hanna et l'autre le 16 août avec sir James Whitney, et dans les deux l'attitude décidément hostile de l'épiscopat fut communiquée au gouvernement et officiellement proclamée dans une résolution adoptée par les évêques des deux provinces ecclésiastiques de Kingston et de Toronto, c'est-à-dire par les évêques de Toronto, de Hamilton, de London, de Kingston, de Peterborough, d'Alexandria et du Sault-Ste-Marie.

C'est après cette dénonciation en règle faite par l'épiscopat anglais contre les Canadiens-français de l'Ontario que le gouvernement de cette province édicta le fameux règlement No 17.

La guerre que nous endurons, les persécutions dont nous souffrons ont jailli de cette résolution épiscopale, que la tardive indiscretion de Mgr Fallon vient de nous faire connaître, sous la responsabilité de sa signature.

Aujourd'hui, nous sommes en face d'un tribunal dont la plupart des membres sont naturellement préjugés contre nous, sans erreur possible, dirai-je, s'il faut ajouter foi à la révélation stupéfiante de l'évêque de London.

Puisque Votre Grandeur n'a pas cru devoir laisser à Son Éminence le cardinal Bégin, auquel était nommément adressée la lettre papale, la tâche de convoquer une réunion de tous les évêques du Canada et qu'Elle a préféré limiter son choix aux seuls évêques d'une des provinces du Canada, il me sera accordé, je l'espère, la faveur que je vous demande de communiquer à l'assemblée, dont vous êtes le président, la grave objection que je soulève au sujet de sa compétence dans l'espèce, en raison du fait qu'une majorité de ses membres a déjà pris fait et cause contre nous, comme l'attestent les documents en votre possession.

En justice et comme simple mesure de prudence, nous ne tenons pas énormément à accepter le jugement ni même les services d'aimables compositeurs de ces hauts personnages qui, à un moment donné, se sont unis à nos pires adversaires pour demander à l'autorité civile l'étranglement de notre race en terre ontarienne.

Mon devoir est donc de récuser le tribunal tel que constitué par Votre Grandeur, et je le récuse par les présentes.

Mais si je vous écris aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour vous récuser mais aussi pour vous laisser savoir que les Canadiens-français de l'Ontario sont exaspérés au point de repousser désormais tout acte ou toute décision contraire à leurs droits.

On parle actuellement de division de diocèses, de remaniements ecclésiastiques. Ce sont là des questions administratives complètement du ressort des autorités religieuses, et, cependant, les Canadiens-français d'Ottawa, qui forment les quatre cinquièmes de votre diocèse, ont assez souffert sous la houlette d'un pasteur étranger à leur race ou ayant une mentalité si différente, qu'une rupture complète entre le pasteur et son troupeau surviendrait si Votre Grandeur était remplacée sur le trône épiscopal d'Ottawa par un autre évêque opposé, comme vous le fûtes toujours, à leurs intérêts de race.

Cette rupture pourrait aller jusqu'au schisme, tout comme aujourd'hui la position que peut prendre le gouvernement de Toronto, grâce

à l'aide qu'il reçoit de l'épiscopat irlandais et écossais, peut provoquer de sanglantes bagarres et même des pertes de vies.

Je me ferais un éternel reproche si, dans les circonstances actuelles et dans l'état d'exaspération où se trouvent les esprits, je ne vous disais pas les craintes que j'éprouve et si je ne vous montrais, sans faiblesse, toutes les graves responsabilités qui pèsent sur vos épaules de pasteur.

Je prie Dieu qu'Il vous protège et qu'Il donne au troupeau qu'Il vous a confié un pasteur comme celui qui vous a précédé et capable, comme lui, de gagner l'affection de tout un diocèse.

Croyez-moi, Monseigneur, de Votre Grandeur, l'enfant tout dévoué,

(Signé) P. LANDRY.

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE D'OTTAWA AUX FIDÈLES.

Cette lettre de Mgr l'archevêque d'Ottawa a été lue à toutes les messes dans la basilique Notre-Dame d'Ottawa le dimanche 3 juin 1917 et publiée dans le Droit du lendemain :

Mes très chers frères,

L'Esprit-Saint nous enseigne qu'il y a un temps pour toute chose sur la terre, un temps pour se faire et un temps pour parler. Après les graves et tristes événements de ces derniers jours, que vous connaissez tous, et que nous devons tous déplorer, l'heure est passée du silence patient, et le moment est venu des paroles claires et nettes.

Il importe au bien des âmes, comme au succès de la cause chère à tous les catholiques canadiens-français, que les malentendus soient dissipés, que les interprétations fausses soient démenties, et que les faits, replacés dans leur cadre, soient mis dans leur vrai jour.

Nous devons ce témoignage à la vérité, et à notre dignité personnelle, Nous le devons à notre troupeau en qualité de premier pasteur de ce diocèse.

On a fait grand bruit de certains documents jetés dans le public, et dont on conclut que les évêques anglais de l'Ontario sont les auteurs du

règlement 17, cause de toutes les difficultés dont nous souffrons depuis cinq ans. Il y aurait donc eu, d'après ces documents, de quelque provenance qu'ils soient, une première assemblée de ces évêques au mois de mai 1910; il y en aurait eu une seconde au mois d'août de la même année. Dans la première, affirme-t-on, "les évêques réunis récemment avaient formulé des résolutions, et une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues."

Quant à cette réunion, Nous n'en connaissons rien. Nous n'y avons pris aucune part, Nous n'y avons pas été convoqué, et Nous en avons ignoré l'existence jusqu'au jour où une retentissante déclaration en a instruit le pays tout entier.

Quant à la réunion du 15 août 1910, elle a eu lieu à Kingston, mais non pas dans le but que l'on se plaît à lui assigner.

Soucieux de leur devoir, les évêques, gardiens et défenseurs de l'école catholique, ont constamment travaillé à améliorer la condition légale de nos écoles séparées. Depuis longtemps nous étions en instance auprès du gouvernement pour obtenir une plus équitable distribution des taxes. Vous n'ignorez pas, Mes Frères, que le plein montant des sommes payées par les différentes compagnies commerciales et industrielles (Public Utilities), affecté au budget scolaire, va tout entier aux écoles publiques, sans que nos écoles séparées en touchent la moindre parcelle. Nous avons quelque espérance de voir notre demande favorablement accueillie.

Précédemment, en janvier 1910, le Congrès de l'Association d'Éducation eut lieu à Ottawa. Les évêques des provinces ecclésiastiques de Kingston et de Toronto ne furent ni invités ni consultés. Ils jugèrent que l'agitation commencée en faveur des écoles bilingues pourrait être nuisible aux écoles catholiques. Alarmés pour l'avenir de nos écoles séparées, ils représentèrent au premier ministre leur opposition aux demandes du congrès. Ce n'était pas réclamer l'article 17, c'était demander le maintien de l'état de choses existant. Leur intention n'était pas de nuire aux fidèles de langue française, mais d'écarter les obstacles dont le gouvernement pouvait se prévaloir pour refuser les améliorations espérées en faveur de toutes les écoles catholiques de cette province. Une lettre de Sir J. Whitney, en date du 9 mars 1910, démontre que les appréhensions de l'épiscopat n'étaient pas dépourvues de fondement.

Au mois de septembre suivant, l'obéissance due au souverain Pontife Nous conduisit sur le siège d'Ottawa.

Nous quittions donc un diocèse presque exclusivement anglais pour devenir l'évêque d'une population en immense majorité de langue française. De nouvelles conditions Nous imposaient de nouveaux devoirs.

La justice et la charité nous traçaient distinctement la conduite à tenir envers les ouailles confiées à Notre sollicitude pastorale. Ne devons-Nous pas être le père de tous et de chacun des fidèles de ce diocèse, sans distinction de races ou de langues? Ne recevions-Nous pas la charge de toutes ces âmes, avec l'obligation de les conduire toutes à la céleste patrie où toutes les nations et toutes les tribus, tous les peuples et toutes les langues chanteront d'une seule voix, pendant l'éternité, la gloire du Dieu qui vit aux siècles des siècles?

Ces principes Nous ont guidé dans la tâche difficile qui nous était imposée. Aussi, depuis ce jour, métropolitain d'une province ecclésiastique, en très grande partie de langue française, Nous n'avons pris aucune part aux délibérations des évêques des provinces anglaises et Nous devons désormais seconder les légitimes aspirations du troupeau qui était devenu le nôtre.

Nous ignorions absolument les desseins du gouvernement au sujet du règlement 17, et Nous n'avons pas été consulté. Aussi, ne l'avons-Nous connu que le jour où il a été publié.

Devant les difficultés soulevées par cette mesure, Nous n'avons pas hésité, dès le 21 décembre 1912, à écrire à sir J. Whitney pour lui suggérer de modifier les termes de la circulaire 17, de façon à permettre l'enseignement du français dans une plus large mesure, au moins dans les écoles bilingues, fréquentées exclusivement par les élèves canadiens-français et soutenues par les parents canadiens-français.

Depuis cette époque, Nous n'avons pas craint de Nous rendre à Toronto auprès des ministres du gouvernement pour leur faire connaître les objections que l'on faisait contre le règlement 17, et cela afin de le faire modifier. En agissant ainsi, Nous voulions obéir à la direction donnée par Sa Sainteté Benoît XV dans sa lettre "Commissio divinitus".

Par ailleurs que de démarches n'avons-Nous pas faites pour éclairer les esprits et apaiser les passions? pour amener les différents partis à une plus juste appréciation des faits, et les engager à bannir les dissensions pour unir tous les intéressés dans une charitable et fraternelle entente?

De sorte que dans ces jours de douleur, empruntant les solennelles et mélancoliques paroles de l'Apôtre, Nous pouvons répéter: "Veritatem

dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto". Je dis la vérité dans le Christ; ma conscience m'en rend témoignage dans l'Esprit-Saint: Jamais, ni directement, ni indirectement, Nous n'avons ni provoqué, ni encouragé, ni approuvé la campagne contre les écoles bilingues, et Nous tenons à déclarer, en plus, que Nous sommes franchement favorable aux écoles bilingues, afin que les enfants y soient instruits selon la volonté de leurs parents.

Avec le souverain Pontife Benoît XV, Nous sommes heureux de déclarer que nos fidèles "canadiens-français ont le droit de réclamer, bien que d'une façon convenable, que dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée; et que l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur". Mais avec le même Pape, Notre devoir est de rappeler aux catholiques de ce diocèse "que ce qui importe souverainement et avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'elles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître".

Que l'on renonce donc, partout où il y a lieu, à de funestes et scandaleuses animosités, pour que tous les catholiques, unis dans une même charité comme dans une même foi, se concertent, sous Notre direction, pour ramener la paix, parmi nous. et assurer la prospérité de toutes nos écoles catholiques dans le respect mutuel de tous les droits, et dans la pratique généreuse de tous les devoirs.

LETTRE DE M. LANDRY AU DROIT

La lettre suivante a été publiée en tête des colonnes du Droit, le 5 juin 1917:

La publication de la lettre que Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa a communiquée au "Droit", au "Devoir" et à quelques autres journaux autorise, ce nous semble, les remarques suivantes.

Et tout d'abord nous sommes parfaitement de l'opinion de Sa Grandeur quand elle dit:

"L'Esprit-Saint nous enseigne qu'il y a un temps pour toute chose sur la terre, un temps pour se taire et un temps pour parler. Après les graves et tristes événements de ces derniers jours, que vous connaissez tous, et que nous devons tous déplorer, l'heure est passée du silence patient et le moment est venu des paroles claires et nettes."

Parmi les paroles de Sa Grandeur nous remarquons les suivantes:

1o Dans le mois d'août 1910, les évêques des provinces ecclésiastiques de Kingston et de Toronto, alarmés pour l'avenir des écoles séparées pour un motif pécuniaire: "Montant des sommes payées par les différentes compagnies", représentèrent au premier ministre leur opposition aux demandes du Congrès. (1) Ce n'était pas réclamer l'article 17, c'était demander le maintien de l'état de choses existant;

2o Lorsque cette démarche fut tentée auprès de Sir James Whitney, Mgr Gauthier était alors archevêque de Kingston.

3o En septembre 1910, Mgr Gauthier devenait archevêque d'Ottawa, laissant un diocèse presque exclusivement anglais pour devenir l'évêque d'une population en immense majorité de langue française;

4o Ce changement lui imposait de nouveaux devoirs (!);

5o Depuis cette époque il n'a pris aucune part aux délibérations des évêques des provinces anglaises, voulant désormais seconder les légitimes aspirations du nouveau troupeau devenu le sien;

6o Il n'a pas craint de se rendre à Toronto auprès des ministres du gouvernement pour leur faire connaître ses objections contre le règlement No 17 agissant ainsi suivant la direction de Sa Sainteté Benoît XV;

7o Jamais, ni directement ni indirectement, il n'a provoqué, ni encouragé, ni approuvé la campagne contre les écoles bilingues;

8o Il est franchement favorable aux écoles bilingues, afin que les enfants y soient instruits selon la volonté de leurs parents;

9o Avec le souverain Pontife il est heureux de déclarer que les Canadiens-français ont le droit de réclamer l'enseignement du français;

10o Il importe avant tout de sauvegarder l'existence des écoles séparées.

Voilà en dix lignes les paroles que Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque d'Ottawa vient d'incruster dans sa lettre. Que Sa Grandeur nous permette d'applaudir de tout cœur à cette déclaration réconfortante qui décuple nos forces, car il est doux pour le troupeau d'apprendre que le pasteur est ferme, qu'il défend contre les loups

(1) N'aurait-il pas été temps pour ces évêques d'aller au gouvernement si les Canadiens-français avaient refusé d'admettre la démonstration que leurs demandes étaient une menace pour les écoles séparées?

de l'orangisme et contre le fanatisme des loges colombiennes, les agneaux confiés à sa garde.

Nous sommes particulièrement touchés de cet appel fait à tout un diocèse, demandant à tous les catholiques de s'unir dans une même charité comme dans une même foi, sous la même direction épiscopale, afin de ramener la paix parmi nous et d'assurer la prospérité de toutes nos écoles catholiques.

Monseigneur l'archevêque d'Ottawa nous permettra-t-il d'attirer son attention sur une lettre très importante que nous lui écrivions en date du 15 mai 1915 et dans laquelle, au nom de l'association, nous lui demandions précisément, cette union de tous les catholiques de son diocèse sous la direction de leur pasteur, ajoutant que seuls les évêques de l'Ontario avaient en leurs mains la vie ou la mort des écoles séparées confessionnelles?

Cette lettre du 15 mai 1915 est toujours restée sans réponse.

Le 8 juin 1915, nous revînmes à la charge.

Le 30 juillet, nouvelle demande à Mgr Gauthier, qui resta sans réponse.

Le 4 janvier 1917, les officiers de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario s'adressent à Mgr Gauthier pour lui demander de vouloir intervenir auprès de M. O'Meara, et d'obtenir de ce dernier qu'il se désiste de ses poursuites judiciaires.

Le 15 février 1917, nouvelle lettre à Mgr Gauthier pour le même objet.

Le 3 mars 1917, M Landry écrit à Mgr Gauthier lui exposant la nature de nos réclamations et ce que nous pourrions considérer comme le minimum de nos revendications et demandant son intervention auprès de O'Meara.

Mgr Gauthier ne répond à aucune de ces lettres.

Le 30 avril, nouvelle prière de la part de l'association demandant l'intervention épiscopale dans l'affaire O'Meara.

Mgr Gauthier suivant son habitude n'accuse pas même réception de la lettre.

Le 22 mai, lettre de M. Landry à Mgr Gauthier. Celui-ci persiste dans son silence.

Le 28 mai M. Landry s'informe à l'archevêque si la cause devant le tribunal des évêques de l'Ontario a été renvoyée à un autre tribunal par suite de sa récusation du 22 mai.

La réponse de l'archevêque est encore à venir.

L'heure du silence patient dure toujours pour nous et pour Mgr Gauthier.

Il y a des exceptions toutefois.

Quand un prêtre soumis à l'autorité épiscopale de l'archevêque d'Ottawa lance contre son prédécesseur, de regrettée mémoire, les accusations les plus outrageantes et contre Son Éminence le cardinal Bégin les diatribes que sa plume sacerdotale ramasse dans la boue irlandaise, Mgr Gauthier, alors qu'il est archevêque d'Ottawa, trouve le moyen d'imposer silence à ceux qui auraient voulu venger la mémoire du mort et l'honneur des vivants.

Cette défense sauve le coupable et des coups qu'il pouvait recevoir et de la condamnation qu'il avait méritée en attaquant ses supérieurs.

Mgr Gauthier prétend qu'il est franchement favorable aux écoles bilingues !

Qu'il nous permette de lui dire que nous ne pouvons pas considérer comme franchement favorable à nos écoles bilingues l'évêque qui a laissé nos enfants français courir les rues de la ville, des mois durant, qui a vu d'un œil froid les instituteurs et les institutrices religieux et laïques souffrir de la retenue de leurs salaires, qui n'a jamais eu une parole nette et claire pour ceux qui souffraient et qui a toujours refusé de forcer ces coreligionnaires à abandonner leurs procédés vexatoires contre les nôtres.

La lettre de Mgr Gauthier en date du 20 août 1910, ne porte-t-elle pas, d'ailleurs, la signature de l'archevêque d'Ottawa... et tant qu'elle existera elle incrustera dans l'intelligence la moins développée l'indestructible conviction que Mgr l'archevêque actuel d'Ottawa n'a jamais été un partisan de nos écoles bilingues et que, bien au contraire, il a grandement contribué à l'éclosion du fameux règlement No 17.

Malgré sa dénégation nous avons, à part sa lettre du 20 août 1910 et la résolution du 15 août, le document suivant en date du 27 juillet 1914. C'est une lettre de Mgr J.-O. Routhier, vicaire général de Mgr Gauthier. Elle est écrite à un personnage distingué et met parfaitement en relief l'assurance positivement donnée par Mgr Gauthier qu'il était l'un des évêques qui avaient demandé ce règlement No 17 pour protéger la langue anglaise contre l'envahissement graduel et constant de la langue française.

"Ottawa, 27 juillet 1914.

"A Monsieur X...

"Monsieur,

"Je viens vous confier ce qui menace d'être pour moi une difficulté. Je l'avais confié au suffragant, Mgr..... Il en a parlé au Délégué. Le Délégué m'en a parlé en présence de Mgr Sinnott.

"Voici, il s'agit du règlement No 17.

"Mgr l'archevêque d'Ottawa entre un jour dans ma chambre; j'écrivais à M. Rhéaume, ministre. Il m'a demandé à qui j'écrivais. Je lui dis.—Écrivez-vous contre le règlement No 17?—Je répondis: je voudrais savoir quel est le status légal de notre langue. Il me dit: "Monseigneur, vous êtes mon vicaire général, un autre moi-même. J'avais confiance en vous. Il ne vous est pas permis d'écrire contre votre évêque. Le No 17, nous l'avons demandé pour la garantie de notre langue. Vous savez bien les difficultés du passé et le besoin que nous avons de conserver notre langue"—"Mgr, nous avons les mêmes besoins et nous sommes vos ouailles."—"Je vous défends d'écrire" Je pris ma lettre, je la déchirai et la jetai au panier. Je racontai cette conversation au Délégué en présence de Mgr Sinnott. Après m'avoir entendu il m'a dit qu'il y avait probablement malentendu quelque part. Mgr Sinnott ajouta: "J'ai vu les évêques à ce sujet, évidemment il y a malentendu."

"Je ne tiens pas à condamner mon évêque ni à l'accuser. Je suis heureux que les Anglais aient obtenu la garantie de leur langue, mais je crois qu'ils doivent faire la même chose pour nous. Maintenant j'apprends que Mgr le Délégué prétend que Mgr Gauthier aurait répondu à cette accusation en disant que c'est une calomnie.

"Avant notre entrevue on disait partout que les évêques approuvaient le No 17 et Mgr Gauthier ajouta: C'est nous les évêques qui l'avons demandé.

.....
 "Avec ma vive reconnaissance et mes vœux sincères de longue vie.

"Bien reconnaissant,

(Signé) J.-O. ROUTHIER, V. G.

Parmi les paroles de Mgr Gauthier voulant gagner à sa cause tous ceux que ses actes en ont écarté, j'admire l'assertion suivante qu'il n'a pas craint de se rendre à Toronto auprès des ministres du gouvernement pour leur faire connaître ses objections contre le règlement No 17.

A la réunion des évêques de l'Ontario, le 26 janvier dernier, un sous-comité composé de Mgr McNeil et de Mgr Latulippe fut nommé pour s'aboucher avec le gouvernement de Toronto et obtenir de lui toutes les concessions possibles dans le cas d'un arrangement à l'amiable. Ce qui caractérisait ce sous-comité, c'était sa propre composition de deux membres, appartenant l'un et l'autre aux deux partis intéressés. Les deux évêques devaient agir de concert, voir ensemble le gouvernement, bref marcher dans une union complète de sentiments et d'intérêts. Or, il est de notoriété publique que Monseigneur Gauthier vit le gouvernement en avril dernier, avant les délégués officiels des évêques, rendant nulle par le fait même leur action concertée. Il est difficile de comprendre pourquoi Mgr Gauthier n'a pas respecté cette entente et pourquoi il s'est présenté lui-même quelques jours avant l'entrevue officielle du sous-comité régulièrement constitué.

Mgr Gauthier prétend enfin que les demandes des écoles bilingues mettaient en danger le sort des écoles séparées qui, elles, étaient en instance auprès du gouvernement pour en obtenir une distribution plus équitable, en faveur des écoles catholiques, des taxes scolaires prélevées sur les différentes compagnies commerciales et industrielles.

Cette crainte n'a aucunement sa raison d'être, quand on sait que précisément les demandes des écoles bilingues appuyaient les prétentions des écoles séparées anglaises au lieu de les combattre et que toutes les écoles séparées, bilingues et unilingues, demandaient la même chose.

La futilité des raisons invoquées par les évêques des provinces ecclésiastiques de Kingston et de Toronto (1) pour combattre les écoles bilingues s'épanouit dans toute sa criante injustice et ce n'est certes pas une parole claire et nette que cette malheureuse affirmation qui sert de base à une campagne déplorable.

(1) On avait eu soin de ne pas inviter les évêques des provinces ontariennes où se trouvaient des évêques de langue française qui, eux aussi, avaient à cœur le bien-être des écoles séparées.

L'Esprit-Saint nous l'enseigne: il y a un temps pour se taire et nous caressons l'espoir qu'on n'invoquera plus cette erreur pour étayer l'édifice des prétentions qui sortent du cadre de l'éternelle vérité.

P. LANDRY.

Président.

Ottawa, 5 juin 1917.

LETTRE DE MGR J.-O. ROUTHIER

La lettre suivante a été publiée dans le Droit du 6 juin 1917:

Au rédacteur du *Droit*,
Ottawa.

Monsieur,

J'ai un extrême regret de lire dans un document qui porte la signature de l'honorable M. Landry une lettre que j'écrivais en juillet 1916.

J'y disais: "Je racontai cette conversation au Délégué en présence de Mgr Sinnott. Après m'avoir entendu il m'a dit qu'il y avait probablement malentendu quelque part. Mgr Sinnott ajouta: j'ai vu les évêques à ce sujet; évidemment, il y a malentendu."

Son Excellence signale le malentendu. Son secrétaire Mgr Sinnott, positivement informé des faits, déclare le malentendu évident.

Il est d'ailleurs constaté que Mgr l'archevêque d'Ottawa a ignoré les desseins du gouvernement et n'a connu le règlement 17 que le jour où il a été publié.

De ces constatations, il résulte qu'il y a eu réel malentendu et que j'ai mal compris ce que m'a dit Mgr d'Ottawa.

Je rétracte donc tout ce qui dans ma dite lettre contredit les constatations ci-devant.

J.-O. ROUTHIER, V. G.